

Paris, le mercredi 20 novembre 2024

Monsieur Michel BARNIER
Premier ministre
Hôtel de Matignon, 57 rue de Varenne
75007 PARIS

Objet : Situation au sein de la Direction générale des Douanes et Droits indirects (DGDDI) et implications – précarisation, déficit commercial, dette, narcotrafic.

Monsieur le Premier ministre,

La démarche de notre organisation syndicale visant à vous interpeller directement est relativement inédite, elle nous apparaît comme une nécessité au vu des contextes sociétaux, économiques et géopolitiques dans lesquels notre pays se trouve.

En vue de vous faire appréhender au plus près la réalité de notre administration nous vous dresserons en premier lieu un bref résumé de l'effet des politiques qui l'affaiblissent et fragilisent depuis deux décennies.

- D'une part les effectifs et le maillage douaniers se sont effondrés, alors même que les flux humains et de marchandises en provenance et à destination de pays tiers ont considérablement augmenté.
- D'autre part, et de ce fait, ainsi que de celui de la montée en puissance des réseaux criminels et des courants de fraude, la charge de travail et de responsabilité des douaniers a considérablement augmenté, tandis que leur niveau de rémunération a chuté, à hauteur de plus de 600 euros mensuels en moyenne, du fait du décrochage par rapport à l'inflation depuis la fin des années 1990.

Les effectifs de fonctionnaires d'État à missions régaliennes que nous représentons se trouvent désormais dans un état de tension et de difficultés chronique et généralisé. Si le métier de douanier était il y a quelques années encore relativement prisé, il est aujourd'hui dans un état de perte d'attractivité et de précarisation croissant.

Au regard du « bon sens », nous ne comprenons pas l'acharnement qui a été celui de plusieurs gouvernements successifs à démanteler une administration aussi centrale que la nôtre en termes de protection des citoyens et de perceptions pour le budget de l'État.

Aux tenants de l'argumentaire des économies réalisées sur les dépenses de l'État via le salaire des fonctionnaires en moins, nous indiquerons que les douaniers rapportent bien davantage qu'ils ne coûtent : pour 100 euros de recettes perçues par un douanier au profit de l'État, son salaire représente moins d'un euro de dépenses.

Face à une situation de crise, nous imaginerions mal un agriculteur ayant un verger au sein duquel chaque arbre fruitier coûterait 1 euro d'entretien à l'année et rapporterait 100 euros de récolte, se dire « *je vais arracher mes arbres fruitiers pour économiser 1 euro par an et par arbre* », plutôt que « *je vais maintenir le verger ou l'étendre* ».

C'est pourtant pour cette première mesure qu'ont opté nos divers gouvernements respectifs depuis près de 20 ans.

Pour ce qui est du contexte économique et budgétaire, vis-à-vis des difficultés qui sont les nôtres, nous tenions à vous indiquer en premier lieu que des sommes considérables en matière de droits et taxes demeurent à percevoir, sans qu'il ne soit besoin de légiférer :

- Au niveau du fret postal, où les services douaniers ne peuvent contrôler physiquement à l'import qu'à peine 1 marchandise sur 1000, tant ils sont submergés de flots de colis expédiés par des entreprises comme *Temu, Amazon...*
- Et davantage encore au niveau des grands ports, où nos manques d'effectifs et de moyens, combinés aux conditions restrictives de traitement du flux des conteneurs dictés par les impératifs de compétitivité du commerce international limitent le contrôle physique à 1 sur 4000.

Dans ces conditions, à l'import, un grand nombre de conteneurs dont la déclaration en douane est minorée par rapport au contenu entre sur notre territoire. De même à l'export de nombreux conteneurs peuvent être déclarés chargés de marchandises, bénéficier à ce titre d'un remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) par l'Etat français, alors qu'ils sont en réalité vides.

Les pertes en matière de droits et taxes sont considérables.

Pour ce qui est du contexte sociétal, face à la montée en puissance des réseaux de narcotrafic et de toutes les conséquences préjudiciables à la société qui découlent de leurs activités, sachez que les douaniers sont le meilleur rempart.

En effet de par nos pouvoirs, notre expérience et notre savoir faire, notre administration est historiquement et techniquement la plus opérante pour lutter contre les flux de produits stupéfiants.

Si les mesures de renforcement de l'action de l'État contre les réseaux de narcotrafic constitués sont une mesure nécessaire et bienvenue, nous considérons toutefois que la stratégie la plus efficace, tout en étant la plus simple, la moins coûteuse et la moins chronophage est celle du renforcement du contrôle aux frontières ainsi que du resserrement du maillage territorial par la douane.

De la même manière que sur un plan militaire, faire le siège d'une forteresse se révèle plus efficace qu'envoyer des troupes à l'assaut de ses remparts, couper les réseaux d'approvisionnement en produits stupéfiants nous apparaît comme l'option de lutte la plus efficace.

À partir du moment où les stupéfiants entrent sur le territoire, ils génèrent des sommes considérables, et dès lors que ces sommes sont générées le narcotrafic devient difficilement contrôlable.

Quand bien même des réseaux, seraient démantelés à l'issue de longues et chronophages investigations que les services de l'État n'ont pas les moyens de mener au niveau nécessaire (la chose semble également difficile au vu de leur internationalisation, leurs têtes pensantes et une partie de leur fonds se trouvant souvent à l'étranger), les possibilités d'entrées massives de produits stupéfiants sur le territoire font que, de nouveaux réseaux se constituent quasi-immédiatement, et la problématique globale demeure.

En dépit du très haut niveau d'engagement professionnel des douaniers, les effectifs, le maillage et les moyens sont insuffisants à tous niveaux pour empêcher que d'importants flux de drogues en tout genre soient importés illégalement dans notre pays, et que des empires de narcotrafic gangrénant notre société se constituent sur cette base.

Pour ce qui est du contexte géopolitique, si à l'issue des résultats d'une récente élection outre-Atlantique une « guerre douanière » devait avoir lieu, sachez qu'au sein de l'Union Européenne (UE), nous sommes le pays qui apparaît comme le plus fragile, douanièrement parlant, en matière d'effectifs, de moyens et de maillage territorial.

Sans parler de l'état de tension de l'administration et du moral des troupes...

En effet, les standards de nos voisins européens sont en moyenne de l'ordre du double des nôtres en termes d'effectifs selon le critère de population (si l'on considère les flux de voyageurs et de marchandises ou les kilomètres de frontière l'écart est plus grand encore). Les standards de rémunération des personnels (hors encadrement supérieur) quant à eux sont en moyenne 1,5 à 2 fois supérieurs aux nôtres comparativement aux niveaux de vie respectifs.

Là encore, nous affirmons notre incompréhension vis-à-vis de la situation douanière de la France comparativement à ses voisins européens pays partenaires aux réalités économiques, sociales et politiques relativement comparables.

Aux tenants de l'argumentaire budgétaire nous indiquerons que des pays avec des produits intérieurs brut (PIB) de l'ordre de la moitié du nôtre parviennent à se doter de réseaux douaniers nettement plus étoffés que le nôtre, constitués d'agents nettement mieux rémunérés, et exerçant dans des conditions beaucoup plus sereines.

Nous attirons d'ailleurs votre attention qu'en 2024 les dépenses de personnel de la DGDDI font l'objet de « *contraintes budgétaires* » depuis plusieurs mois, alors que :

- des centaines de postes budgétés ne sont pas pourvus
- et le titre 2 du programme 302 (facilitation et régulation des échanges) est légalement préservé d'annulations de crédits¹.

Outre la présomption d'insincérité budgétaire, nous posons la question : où est l'argent budgété ?

De hauts représentants de l'État et une partie de la population peuvent avancer l'hypothèse de la corruption de personnels d'Etat et de la logistique pour expliquer la porosité du territoire et la montée en puissance exponentielle des réseaux de narcotrafic.

C'est à notre sens parce qu'ils n'ont pas conscience d'à quel point notre administration au premier chef souffre de démantèlements passés et présents, et est de fait sous-dimensionnée vis à vis des réalités douanières de notre pays. En dépit de notre haut niveau d'engagement, et de conscience professionnelle, nous ne pouvons effectuer à 16 500 le travail d'un effectif du double qui serait nécessaire à notre pays.

Nous ajoutons que la poursuite de politiques de précarisation et la dégradation des conditions de travail augmentent les risques de corruption. Pour preuve, l'exemple récent de l'Equateur. En quelques années, les politiques ultralibérales ont profondément fragilisé l'Etat-providence et *in fine* l'Etat de droit au sein de ce pays, anciennement considéré comme *la Suisse de l'Amérique latine*.

Pour conclure, la liste des sujets dont nous aurions à vous faire part est bien longue, et nous nous en sommes tenus aux très grandes lignes.

Il nous paraît particulièrement important d'attirer votre attention sur un dernier point : les risques considérables de pertes de perceptions que pourraient constituer les transferts de missions fiscales de la DGDDI vers la Direction générale des Finances Publiques (DGFIP).

Initiée en 2021 par les directeurs généraux respectifs de ces deux administrations, la mesure souffre d'approximations et d'une impréparation qui pourraient être extrêmement préjudiciables au budget de l'État. Nous avons de premiers exemples, au niveau de la taxe sur les boissons non alcooliques (BNA) et de la Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), où la hausse considérable des taux de taxation ne suffit à masquer les pertes fiscales post transfert.

En vous remerciant vivement par avance pour l'attention portée à notre demande, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de notre haute considération.

P/ SOLIDAIRES Douanes
Les co-secrétaires généraux



Yannick DEVERGNAS



Fabien MILIN

Copie à Mesdames et Messieurs les parlementaires.

¹ Source : [Décret n° 2024-124 du 21 février 2024 portant annulation de crédits](#)